



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Woodbine Mohawk Park			
<b>Date</b>	3 décembre 2022	<b>Heure de départ</b>	19 h 00	
<b>Conditions météorologiques</b>	Dégagé (Temp. : -1 °C)	<b>Vent :</b>	17 km/h Ouest	
<b>État de la piste</b>	<b>Rapide</b> (Variante 1 s en raison du vent)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	0	<b>Nombre total d'inscriptions</b> 94
<b>Total des paris mutuels</b>	\$1,781,151			
Contact vétérinaire	Y	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Fred Brethour	<b>Juge associé</b> John Dorion	<b>Juge associé</b> Emma Pote
--------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

**Bureau :** Le transfert entre entraîneurs a été approuvé pour le cheval, "Pretty Boy Duke", qui passe de Matthew McDonald à Michelle Leblanc.

### Courses :

Course 1 – Un test d'haleine par bandelette a été utilisé.

Le #2, "R Thinking Monster", devra se qualifier pour la performance. Le cheval a terminé la course distancé.

### Course 2 – Enquête

Le #6, "Yourtheone", (T.Cullen), qui était bloqué en deuxième position le long de la rampe au début du dernier droit, s'est rendu à l'intérieur d'un pylône, mais a obtenu un avantage sur les #1, "Acapulco Hanover", #3, "Jk Miki Mantle", et #4, "Coligny

Hanover”.

Par conséquent, le #6, “Yourtheone”, arrivé en 2<sup>e</sup> position, a été placé en 5<sup>e</sup> position.

Lien pour la vidéo d’enquête – [https://youtu.be/0\\_ei\\_23NFR4](https://youtu.be/0_ei_23NFR4)

Travis Cullen a enfreint la règle de la CAJO 18.08.02(c) infraction aux règles sur les pylônes. Il s’agit de sa première infraction. Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1973751

Course 3 – Le conducteur, James Macdonald, a enfreint la règle de la CAJO 22.19 pour le défaut de ne pas avoir gardé ses pieds dans les étriers. Comme il s’agit de sa première infraction, il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1973743

Le conducteur, Travis Cullen, a enfreint la règle de la CAJO 22.19 pour le défaut de ne pas avoir gardé ses pieds dans les étriers. Comme il s’agit de sa première infraction, il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1973749

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Un test d’haleine par bandelette a été utilisé. Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Le #2, “Last Beach”, a été retiré (boiterie) par le vétérinaire de la Commission et inscrit sur sa liste à court terme. Par conséquent, on a opéré un remboursement de \$4,266.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

### **Réclamations :**

Aucune